



À une séance ordinaire du conseil de la sussite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 4 novembre 2024 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Julie Vadeboncoeur et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absente : Madame Marie-Eve Denicourt, conseillère.

Sont aussi présents : le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoît Brodeur, l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michaël Picard, la directrice des loisirs, de la culture et des communications, madame Anne Tremblay, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi qu'un (1) citoyen.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1. Période de questions**
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour**
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024**
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits**
 - 2.4. Rapport sur les plaintes**
 - 2.5. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses**
 - 2.6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**
 - 2.7. Calendrier des séances pour l'année civile 2025**
 - 2.8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-421 décrétant les règles de régie interne des séances du conseil municipal**
 - 2.9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-422 modifiant le règlement 21-374 sur la gestion contractuelle**
 - 2.10. Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2025-2026 à 2027-2028**
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport**
 - 3.2. Don à l'association des pompiers de Saint-Alexandre**
- 4. TRANSPORT**
 - 4.1. Demande de renouvellement des droits de passage - Véhicules hors route**
 - 4.2. Remplacement de la borne de recharge électrique**
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 5.1. Réparation de la station de pompage des eaux usées de la montée Lacroix**
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 6.1. Demande de soutien financier - Maison HINA**
 - 6.2. Demande de soutien financier - Camp Garagona**
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport**
 - 7.2. Adoption du règlement 24-420 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**
 - 7.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-423 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre**
 - 7.4. PIIA 2024-32 - 1795, rue Saint-Gérard**
 - 7.5. Demande de dérogation mineure 24-06, Lot 4 391 288 (Remise)**
 - 7.6. Planification des besoins d'espaces 2025-2035 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières**
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport**
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. AFFAIRES DIVERSES**
- 11. RETOUR DES COMITÉS**

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

13.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette, à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-11-229

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en conservant le point affaires diverses.

Adoptée à l'unanimité

24-11-230

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité

24-11-231

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2024 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 444 249,51 \$ et autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

| | | | |
|---------------------------|---------------|------|---------------|
| Prélèvements automatiques | 5502 à 5529 | pour | 59 004,46 \$ |
| Chèques fournisseurs | 84893 à 84944 | pour | 335 231,90 \$ |
| Rémunération | | pour | 50 013,15 \$ |

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de septembre 2024, totalisant une (1) plainte, est déposé devant le conseil.

24-11-232

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses

ATTENDU QUE conformément à l'article 176.4 du Code municipal, le greffier-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier doit être adopté, deux états comparatifs :

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de l'exercice.

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a préparé lesdits rapports et les dépose au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu que le conseil municipal prenne acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses d'octobre 2024 par rapport à octobre 2023 ainsi qu'un état comparatif des revenus et dépenses estimés au 31 décembre 2024 par rapport au budget 2024. Un estimé au 31 décembre 2024 des activités d'investissement est également déposé.

Adoptée à l'unanimité

24-11-233

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu de prendre acte du dépôt devant le conseil des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil de la municipalité de Saint-Alexandre dont messieurs Yves Barrette, Stéphane Vézina, Florent Raymond, Jean-François Berthiaume ainsi que mesdames Julie Vadeboncoeur, Anne-Sylvie Forney et Marie-Eve Denicourt.

Adoptée à l'unanimité

24-11-234

Calendrier des séances pour l'année civile 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et unanimement résolu;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 et débuteront à 19h30 :

- 13 janvier (2^e lundi)
- 3 février (1^{er} lundi)
- 3 mars (1^{er} lundi)
- 7 avril (1^{er} lundi)
- 5 mai (1^{er} lundi)
- 2 juin (1^{er} lundi)
- 7 juillet (1^{er} lundi)
- 4 août (1^{er} lundi)
- 2 septembre (1^{er} mardi)
(1^{er} septembre : *Fête du Travail*)
- 2 octobre (1^{er} jeudi)
(3 octobre : *Dissolution du conseil pour les élections municipales*)
- 10 novembre (2^e lundi)
- 1^{er} décembre (1^{er} lundi)

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-421 décrétant les règles de régie interne des séances du conseil municipal

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Anne-Sylvie Forney qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la conseillère Anne-Sylvie Forney dépose une copie du projet de règlement 24-421 décrétant les règles de régie interne du conseil municipal.

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-422 modifiant le règlement 21-374 sur la gestion contractuelle

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente modifiant le règlement de gestion contractuelle.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 24-422 modifiant le règlement 21-374 sur la gestion contractuelle.

24-11-235

Plan triennal de répartition et de destinations des immeubles 2025-2026 à 2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières a transmis à la Municipalité de Saint-Alexandre son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce document mentionne la projection de l'effectif scolaire des trois (3) prochaines années pour l'école Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre est en accord avec les projections évoquées;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport de service incendie du mois d'octobre 2024 représentant les sorties suivantes :

- 4 appels incendie;
- 3 appels premier répondant.

24-11-236

Don à l'association des pompiers de Saint-Alexandre

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre fasse un don de 1 500 \$ à l'Association des pompiers de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

24-11-237

Demande de renouvellement des droits de passage - Véhicules hors route

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter le renouvellement de circulation des véhicules hors route (VHR) du Club Riverain V.T.T. sur le rang Saint-Joachim pour la saison 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

24-11-238

Remplacement de la borne de recharge électrique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a mis en place une station de recharge pour les véhicules électriques au pavillon des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la station de recharge a été mise en place il y a dix ans;

CONSIDÉRANT QUE des problèmes électriques font en sorte que la station de recharge est défectueuse et est inaccessible pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE le gestionnaire du Circuit électrique n'offre plus le service de certains modèles de station de recharge, dont celui présent à Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la station de recharge électrique pour véhicules afin de maintenir ce service à la population;

CONSIDÉRANT l'offre reçue par AddÉnergie pour le remplacement de l'offre de recharge pour véhicules électriques;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'accepter l'offre de service de AddÉnergie pour remplacer la station actuelle par une station neuve au montant de 2 000 \$ ainsi que l'installation pour 350 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

24-11-239

Réparation de la station de pompage des eaux usées de la montée Lacroix

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre possède une station de pompage des eaux usées sur la montée Lacroix;

CONSIDÉRANT QUE la pompe de cette station de pompage ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêt de la pompe de cette station de pompage amène des risques accrus de déversement des eaux usées, provoquant ainsi des contaminations de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des réparations importantes;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accepter l'offre de service de Pompex afin de procéder à la réparation de la station de pompage de la montée Lacroix au montant de 9 419,15 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

24-11-240

Demande de soutien financier - Maison HINA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est devenue Municipalité alliée contre la violence conjugale par la résolution 21-12-279;

CONSIDÉRANT QUE Maison Hina Inc., qui dessert le territoire de Saint-Alexandre, sollicite des dons financiers auprès des partenaires du milieu afin d'augmenter l'offre de services auprès des personnes victimes de violence conjugale ainsi que leurs proches;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Maison Hina Inc.

Adoptée à l'unanimité

24-11-241

Demande de soutien financier - Camp Garagona

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue de l'Association du camp Garagona pour l'achat d'une génératrice;

CONSIDÉRANT QUE l'Association du camp Garagona fournit des services de qualité aux personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou ayant un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT QUE des usagers du camp Garagona proviennent de Saint-Alexandre;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre verse une aide financière de 275 \$ à l'Association du camp Garagona.

Adoptée à l'unanimité

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois d'octobre 2024, émis par l'inspectrice municipale, madame Louise Nadeau, et par l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michaël Picard, totalisant trente-et-un (31) permis est déposé devant le conseil.

24-11-242

Adoption du règlement 24-420 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est régie par le Code municipal et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu de l'article 145.36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre désire se doter de cet outil législatif en urbanisme afin de mieux répondre aux objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre possède un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 et transmis à la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 28 octobre à l'Hôtel de Ville de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement à la suite de la consultation publique;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre adopte le règlement 24-420, Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI).

Adoptée à l'unanimité

Avis & dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-423 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jean-François Berthiaume qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente concernant l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le conseiller Jean-François Berthiaume dépose une copie du projet de règlement 24-423 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Municipalité de Saint-Alexandre.

24-11-243

PIIA 2024-32 - 1795, rue Saint-Gérard

LIEU : 1795, St-Gérard

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le changement du revêtement extérieur et la réfection de toiture;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti à l'approbation du règlement no 21-382 sur les PIIA, en fonction des objectifs et critères applicables aux travaux de construction ou d'amélioration d'un bâtiment en périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux du revêtement extérieur seront choisis parmi les suivants :

- Maibec CanExel couleur Granit ou Loup Gris;
- Pierre Lafitt ou Lafitt alto Gris Scandina, Gris Newport ou Gris Chambord.

CONSIDÉRANT QUE les matériaux du toit seront des tuiles de tôle de couleur gris charbon;

CONSIDÉRANT QUE le projet atteint les objectifs du règlement no 21-382;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'approuver la demande de PIIA pour l'obtention d'un permis de rénovation pour le changement de la toiture et du revêtement extérieur.

Adoptée à l'unanimité

24-11-244

Demande de dérogation mineure 24-06, Lot 4 391 288 (Remise)

LIEU : 1471, rue de la Chute

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par pour la propriété du 1471, rue de la Chute, lot 4 391 288;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'implantation d'une deuxième remise dont la distance minimale avec le bâtiment principal n'est pas respectée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage 20-366, une seule remise, qu'elle soit isolée ou attenante au bâtiment principal est autorisée;

CONSIDÉRANT QUE la demeure est sur un lot de coin et que le propriétaire ne peut construire un garage détaché en vertu de l'article 8.25 du règlement de zonage 20-366;

CONSIDÉRANT QUE la remise a été construite à une distance de 2.43 mètres du bâtiment principal et que la distance minimale à respecter est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT QUE si la distance minimale de 3 mètres est rectifiée, la remise ne respecterait pas la distance minimale de la ligne de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'effectuer une révision du règlement de zonage 20-366 concernant les remises;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne portent pas atteinte à la jouissance des droits de propriétés aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseiller d'accorder la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et résolu d'accorder la dérogation mineure telle que présentée, afin que la remise soit acceptée comme 2^e bâtiment accessoire et que la distance actuelle entre la remise et le bâtiment principal soit maintenue.

Adoptée à l'unanimité

24-11-245

Planification des besoins d'espaces 2025-2035 - Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières doit déposer leurs prévisions de besoins d'espace conformément à l'article 272.3 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre ses projections de projets domiciliaires au cours des prochaines années afin que le Centre de services scolaire puisse en prendre compte dans le cadre de ses prévisions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du questionnaire rempli par le département d'urbanisme quant aux futurs développements domiciliaires sur le territoire de Saint-Alexandre;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre approuve le contenu du questionnaire sur les futurs projets domiciliaires;

QUE celui-ci soit transmis au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport de service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Anne Tremblay, directrice aux loisirs.

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois d'octobre 2024.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

11. RETOUR DES COMITÉS

Stéphane Vézina fait état des développements des travaux au parc Marie-Jeanne Frégeau.

Jean-François Berthiaume parle du projet d'amélioration du site internet.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

24-11-246

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu que, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h15.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire